

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2021 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2021

a) Resultats de fonctionnement pour l'année 2021		
Recettes de fonctionnement	829 311.48 €	
Dépenses de fonctionnement	- 627 953.05 €	
Résultats de l'année 2021	201 358.43 €	

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures

administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2021, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 196 384.67 €. Ce qui est proche de ce que l'on avait en 2020 (199 663.31 €). On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de – 54 050.33 € : baisse de certaines charges : fournitures de voirie, voirie, fournitures de petit équipement et maintenance.

- 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 288 778.30 € pour l'année 2021. Elles étaient de 294 433.06 € en 2020 et de 295 657.94 € en 2019.

- 3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 126 563.91 €.

En 2020, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de $2.455.00 \in \grave{a}$: $300.00 \in \grave{a}$ Moncel Informatique, $805.00 \in \grave{a}$ la coopérative scolaire, $350.00 \in a$ u Foyer Rural, $1000.00 \in \grave{a}$ Moncel Oxygène

- 4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 1 543.17 €. Elles étaient de 1 921.14 € en 2020.

- 5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles sont d'un montant de 0.00 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Variation
011	Charges à caractère général	199 663.31	196 384.67	-1.64 %
012	Charges de personnel	294 433.06	288 778.30	-1.92%
014	Atténuation de produits	0	5 625.00	
65	Autres charges de gestion courante	120 753.40	126 563.91	+4.81%
66	Charges financières	1 921.14	1 543.17	-19.67%
67	Charges exceptionnelles	180.60	0	
Total des dépenses		616 951.51	618 895.05	+0.32%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements par l'assurance des arrêts maladies des agents pour un montant de 18 432.56 € en 2021. Il était de 24 134.61 € en 2020.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 1 830.05 €

- Des recettes du périscolaire cantine/garderie : 19 329.20 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 25.31%

Taxe sur le foncier non bâti 12.53%

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
73 111 - Taxes foncières et d'habitation	261 806.00 €	263948.00€	248 129.00 €
Variation en pourcentage		+ 0.82 % / 2019	- <i>5.99</i> % / 2020
Variation en valeur		+ 2 142.00 € / 2019	- <i>15 819.00</i> € /2020

Le chapitre 73 regroupe également : la TLPE, le fond départemental pour les Communes de – 5000 hab, la taxe finale sur la consommation d'électricité

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : 0.00 € depuis 5 ans

Le chapitre 74 regroupe également le FCTVA (3 930.66 €), les compensations de l'Etat par rapport aux exonérations des TH et TF (19 619.00 €), taxe additionnelle droits de mutation (10 819.00 €)

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2021 est de 38 222.66 € (montant stable par rapport à 2019 et 2020 sauf pour locations salle des fêtes à cause du COVID).

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 15 553.35 €. Il correspond à la vente de 2 terrains ainsi que des remboursements de sinistres.

7) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 18 432.56 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation entre 2020 et 2021
R002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	50 000.00	
013	Atténuation de charges	41 599.02	24 134.61	18 432.56	-23.63%
70	Produits des services	28 376.90	19 232.18	21 159.25	+ 10.02%
73	Impôts et taxes	664 434.30	669 430.40	661 940.91	-1.12%
74	Dotations et participations	6 192.12	14 455.19	24 003.18	+66.05%
75	Autres produits (dont loyers)	36 344.35	32 332.45	38 222.25	+18.22%
77	Produits exceptionnels	20 943.88	3 946.18	15 553.33	+294.14%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2021

Recettes d'investissement	431 607.61 €
Dépenses d'investissement	- 222 425.84 €
Résultats de l'année 2021	209 181.77 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2022

209 181.77

C) Solde des restes à réaliser : 126 721.00 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 13 936.41 € en 2021.

Pour mémoire, la commune a 1 emprunt contracté à taux variable, auprès du CRCA Lorraine en 2010 pour financer les travaux d'extension de la Salle des Fêtes .

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 est de 125 147.92 €.

2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2021 sont les suivants : Achat ancienne maison SNCF, démolition et aménagement piéton (75 000.00 €), réfection route de Mississipi (60 200.00 €) et achat épareuse pour tracteur (22 000.00 €)

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2021, les recettes d'investissement s'élèvent à 431 607.31 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles 422 549.61 €
 - Du FCTVA pour 8 725.59 €
 - De la taxe d'aménagement pour 15 117.45 €
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 96 279.50 €.
 - De l'excédent d'investissement reporté (en 001) pour un montant de 301 827.07 €.
- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 9 058.00 €